

Commune de Porchères

Journal municipal n° 43 – Mai 2023



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2
Parlons finances	p. 3
Les travaux de la mairie	p. 4
Ecole classe des PS	p. 5
Ecole classe des GS et CP	p. 6

Obligation de débroussaillage	p. 7
En bref...	p. 8
Vide-greniers	p. 9
Fête locale	p. 10-11
Agenda	p. 12

MOT DU MAIRE



Porchères est bel et bien en train d'avancer !

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie avancent à grand pas, nous allons poser des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente, nous allons refaire quelques kilomètres de route, nous allons étudier la possibilité du chauffage en géothermie, etc...

Du côté de l'école, nous allons investir en 2023 dans des équipements à neuf pour la salle de motricité et... l'école est désormais équipée de la fibre internet ! Je tiens aussi à dire les rapports sains et constructifs que nous entretenons avec l'équipe enseignante. Ce binôme Mairie-Ecole est tellement important dans nos petites communes !

Nos finances sont fragiles mais saines ce qui permet de regarder l'avenir, si ce n'est avec sérénité, à minima, avec audace.

Il y a 3 ans, démarrait ce mandat et nous sortions tous un peu sonnés du premier confinement du COVID-19. Trois ans déjà !

Avec un peu de recul, qu'est-ce que nous a appris cet épisode ? Peut-être que nos territoires ruraux sont plus solides (aujourd'hui on dit plus résilients) qu'on veut bien nous le dire. La qualité de vie, elle est ici, l'air pur il est ici, l'eau pure elle est ici, la biodiversité elle est ici.

Il y a tout pour vivre heureux à Porchères... la preuve, cette année, il y a 7 mariages de prévus ! Une première depuis très longtemps !

L'équipe municipale a voté un budget ambitieux pour PREPARER L'AVENIR.

Car c'est bien cela notre obsession permanente. Faire tenir le présent et projeter la commune dans son avenir avec le souci permanent de l'intérêt général. Le PLU-i de la CALI en sera la concrétisation réglementaire d'ici la fin du mandat : droits à construire, réseaux, équipements publics, préservation de l'environnement, développement économique...

Moderniser, protéger, avancer ! C'est le triptyque du moment.

Le printemps est de retour, suivez bien l'agenda pour profiter des manifestations organisées par les associations de la commune !

Savez-vous que vous pouvez aussi devenir bénévole ? Y avez-vous déjà songé ? N'hésitez pas, toutes les associations ont besoin de volontaires ! EN-GA-GEZ VOUS !

Bonne lecture.

David REDON, maire de Porchères

Comme tous les ans, début avril c'est l'heure du bilan financier de l'année précédente et du vote du budget de la commune.

Budget réalisé 2022

En fonctionnement : dépenses 427 653,91 € et recettes 730 138,67 €

En investissement : dépenses 322 498,96 € et recettes 258 631,40 €

Les principaux investissements de 2022 ont été :

- L'ingénierie lié au projet des travaux de la mairie
- Le jardin du souvenir du cimetière
- Le ravalement des façades sud et ouest de la mairie
- Des travaux de mise aux norme électriques
- Les travaux de sécurité routière rue Peiresc
- L'acquisition de matériel neuf pour le restaurant scolaire
- L'étude sur l'avenir de notre école



Ces finances sont saines et nous reportons au 1^{er} janvier 2023 la somme de 238 617,20 € (le report au 1^{er} janvier 2022 était de 188 611,29 €) Nous avons volontairement mis un peu d'argent de côté (environ 50 000 €) en prévision des importants travaux de la mairie qui seront payés en 2023.

Budget prévisionnel 2023

Le conseil municipal a voté un budget 2023 à hauteur de 1 624 360 € équilibré en dépenses et en recettes.

Le fonctionnement est prévu en stabilité avec cependant une augmentation due à la hausse générale des prix et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 795 790,00 €.

L'investissement est plus fort que d'habitude, à hauteur de 828 570,00 € avec un emprunt de 400 000 €.

Les principaux investissements 2023 prévoient entre autres :

- Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente
- Le réfection complète de routes dans le secteur de Champeville-la Minaudière-Courbarieu
- L'équipement à hauteur de 6 000 € de la salle de motricité de l'école
- L'installation de 2 poteaux incendie supplémentaires

Le conseil municipal a voté la stabilité des taux d'imposition et ce depuis 2016 conformément à nos engagements.



Depuis le mois de novembre dernier la mairie connaît un certain chamboulement : différents artisans sont intervenus, entre autres, plombier, électricien, pour passer tuyaux ou câbles sous la chape, puis maçon pour la réfection du sol, de certains plafonds ou murs et aussi pour les fondations de la nouvelle salle du conseil.

En 6 mois que de changement dans la mairie !
Au mois d'avril, les travaux ont fait un bien grand pas : placage des murs, isolation pour l'intérieur de l'ancienne mairie, et pose des premières

« briques » sur la chape fraîchement coulée, pour la future salle de réunion.

En ce début du mois de mai, les travaux extérieurs progressent, la future salle de réunion prend forme.



A l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2022 avec un appel d'offres complémentaire pour le lot 3 en décembre 2022, voici l'attribution des lots de ce chantier :

- Lot 1 : Gros-œuvre/Démolition** : Entreprise BORDERIE 96 739,61 HT € -- 116 087,53 € TTC
- Lot 2 : Charpente/Couverture/Etanchéité** : Toit Plat Aquitaine 41 566,27 € HT -- 49 879,52 € TTC
- Lot 4 : Plâtrerie / Faux-Plafond** : B2FPI- BRUGERE FROMENTIER 58 027,63 € HT -- 69 633,16 € TTC
- Lot 3 Menuiserie Extérieure / Serrurerie** : Sarl BATIPOSE 36 196,61 € HT – 43 435,93 € TTC
- Lot 5 : Menuiserie Bois** : Menuiserie DANEY 26 789,00 € HT -- 32 157,60 TTC
- Lot 6 : Carrelage/ Faïence** : BELLUZZO et Fils 17 175,00 € HT -- 20 268,00 € TTC
- Lot 7 : Peinture** : EPRM 21 042,00 € HT -- 25 250,40 € TTC
- Lot 8 : Plomberie/ Sanitaires/ Chauffage/ Ventilato°** : CCS CRESPIEN 49 877,45 € HT -- 59 852,94 € TTC
- Lot 9 : Electricité** : AEL 29 781,42 € HT -- 35 737,70 € TTC

L'architecte retenu début 2022 à l'issue d'une première mise en concurrence est Jean-Daniel CORDIER, architecte à Libourne.



Le tri des déchets

On a trié les déchets dans la salle de sieste. On a mis les déchets dans les fausses poubelles pour apprendre. On a décidé d'aller chercher les poubelles à côté de l'école pour jeter les déchets.

On a trouvé la poubelle où on met le tissu. On a jeté des habits qui sont déchirés et trop petits. On a jeté un pot, une bouteille dans la poubelle du verre. On les a lâchés dans les

trous et ça se casse. On a trouvé le composteur derrière la cantine où on mange. Olivia jette la nourriture qu'on ne mange pas : la peau de carotte, les pâtes. On met aussi des mouchoirs. A l'école, on a une poubelle jaune. On a jeté du plastique, du métal, du carton et le papier.

Il faut trier les déchets parce que ça peut se transformer. On peut faire des pulls polaires avec des bouteilles en plastique. Les petites bêtes transforment les coquilles d'œuf et la nourriture en terre.

Si on ne trie pas nos déchets, ça fait mal à notre planète. Dans la classe, on va trier les déchets. On a un composteur, une poubelle jaune et une poubelle marron.



La classe de Petite et Moyenne Sections



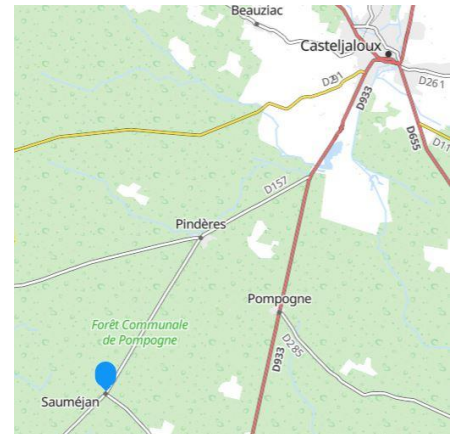
Jeudi 30 mars, les Petites et Moyennes Sections se sont rendus à Lapouyade pour assister à un spectacle.

On a vu un spectacle qui s'appelait « Sum ». On est allé au spectacle avec le bus. Un monsieur a attrapé nos sons avec sa canne à pêche. Il a mangé les sons. Il tapait sur son corps et ça faisait de la musique. Il a pris une feuille. Il a fait semblant que c'était un doudou, un bavoir et un cœur qui bat. C'était rigolo parce qu'il y avait des bruits bizarres. »

Voyage dans le Lot et Garonne

Les classes de CP et de GS vont en voyage scolaire à Sauméjan, du mercredi 24 au vendredi 26 mai. Nous allons y rester 3 jours et y dormir 2 nuits. Nous allons faire du cirque, des jeux, apprendre à faire du pain, chercher des empreintes, faire des activités dans la forêt et découvrir les outils du résinier. Nous ferons des veillées le soir.

Nous nous préparons pour le cirque. Nous sautons dans les cerceaux ou depuis un banc, nous enjambons, nous faisons des roulades arrière et avant pour montrer ce que nous savons faire. Nous travaillons l'équilibre en marchant sur des pas chinois ou



sur un banc en hauteur. Nous sautons aussi depuis un banc pour toucher un foulard accroché en haut du plafond et nous devons atterrir dans un cerceau. Ça nous force à sauter haut et à atterrir à un endroit.

Nous avons regardé les plantes pour voir leurs particularités. Nous avons cherché et dessiné les fleurs de véronique, de pissenlit, des pâquerettes, des araignées, des escargots et une coccinelle. Nous avons trouvé des petits et des gros champignons. On a trouvé aussi des fleurs jaunes. Nous avons fait ça pour observer la nature et voir les signes du printemps.



l'euphorbe

la porcelle

le géranium
sauvage

la véronique

la menthe
sauvage

la pâquerette

le muscaris

Nous espérons apprendre à jongler, à faire des cascades sur les monocycles, à marcher sur un fil et à faire des acrobaties.

Nous allons devoir laisser nos parents, ce ne sera pas facile mais on va faire plein d'activités et ça sera chouette !

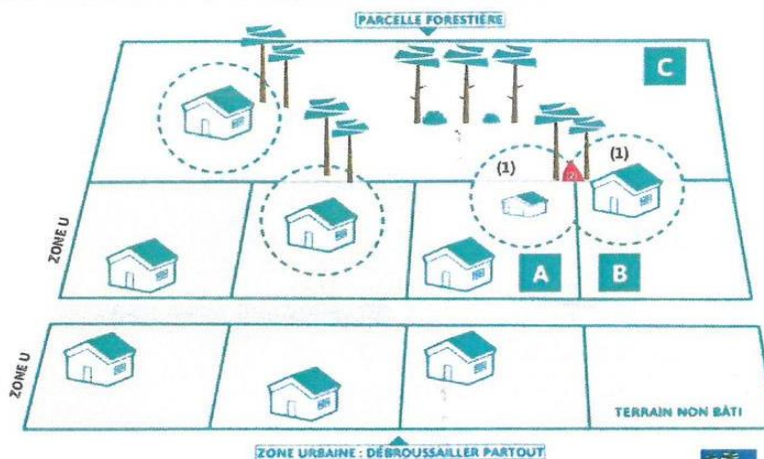
Les classes de GS et de CP

Obligation Légale de Débroussaillage :

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, elle s'applique sur :

Sur fonds voisins

- (1) A et B débroussaillent dans un rayon de 50 m autour de leur construction.
- (2) Les travaux incombent à B, propriétaire de la construction la plus proche du terrain C (L 131-13 CF).
- (3) A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (L 131-12 CF), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



En zone urbaine (zone U dans le PLU)

L'obligation de débroussaillage porte sur la TOTALITÉ des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (L134-6 et 8 CF).

Qui ? Le propriétaire ou l'occupant du bâti.



Débroussailler,

ce n'est pas tout couper!

La période la plus appropriée est juste avant la reprise de la végétation, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de risque incendie est faible à moyen.

Consulter le niveau de risque incendie :

<https://www.geoplateforme17.fr/risque-feu-foret>

Attention :

Le brûlage des déchets est interdit.

- Enlever les arbres morts, tombés ou arrachés.
- Élaguer les troncs conservés sur 1/3 de leur hauteur et jusqu'à 2 mètres pour les sujets de 6 mètres ou plus.
- Éliminer les rémanents par évacuation ou broyage sur place.
- Couper les branches surplombant les toitures.
- Le long des voies de circulation publique, les arbres situés dans la bande à débroussailler doivent être élagués pour laisser une hauteur libre sous branches de 4 mètres.



Contrôle et sanction

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage expose les propriétaires à :

- La sanction du feu
- Une mise en demeure de débroussailler.
- L'exécution d'office des travaux à vos frais.
- Jusqu'à 1 500 € d'amende.
- Jusqu'à 30 € par m² soumis à OLD non débroussaillé.
- L'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie.

Si les intéressés n'exécutent pas les travaux, la commune y pourvoit d'office après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci (L 134-9 CF).

Repas des aînés

Mercredi 22 février 2023, la commune de Porchères a organisé son traditionnel repas des aînés au restaurant scolaire de Porchères.

Nos aînés, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, les membres du Conseil Municipal ont ainsi pu apprécier au cours du repas le son l'accordéon.

Certains ont pu venir sur la piste, faire quelques pas de danse, entre les plats.

Merci à tous, au musicien, aux organisateurs, à la cantinière, à ceux qui ont donné un coup de main et aussi aux participants pour leur bonne humeur.



Le Conseil Municipal des Jeunes CMJ



Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit régulièrement et est en train de trouver sa place et son rythme. Après s'être mobilisé contre le projet de gravière, les jeunes ont proposé un investissement : un abri à vélo dans le bourg. Le Conseil Municipal ayant trouvé cette idée pertinente, cette dépense a été inscrite au budget 2023 !

Parallèlement ils ont souhaité mener une action dans le domaine de la solidarité. Le CMJ propose de récupérer auprès des habitants des objets divers de petite taille (jouets, vêtements, livres...) en bon état et de les vendre à l'occasion du vide-greniers du 18 mai prochain. Tous les bénéfices seront reversés à l'association Tendons la Main de Saint-Seurin-sur-l'Isle qui vient en aide aux plus démunis. Rendez-vous le samedi 13 mai 2023 de 9 h à 12 h pour déposer vos objets à la mairie.

Fête de la musique, recherche de musiciens



Comme chaque année depuis 8 ans maintenant, l'association "au parc du château Chollet" organisera la fête de la musique à Porchères.

A cette occasion, nous recherchons des musiciens "acoustiques" pour jouer le mercredi 21 juin à partir de 18H30 dans le parc du château Chollet à Porchères. 13 hectares à votre disposition pour vous exprimer librement dans un cadre bucolique. Renseignement et inscription à : fetedelamusiqueporcheres@gmail.com ou 06 70 66 25 19 (Marie-Laure Durruthy)



PORCHERES

Jeudi 18 Mai 2023



Organisé par le Comité des Fêtes

Sur le terrain à côté de la salle des Fêtes

Ouverture du terrain à 6 heures 1,50€ le mètre linéaire.

Possibilité de garder son véhicule derrière soi.

1 verre de rosé et café offert uniquement aux exposants

Attractions Foraines

Restauration, buvette sur place

Inscriptions aux Heures Repas

Auprès d'Alex : 06 82 89 34 15



Ne pas jeter sur la voie publique



PORCHÈRES



Fête locale

18-19-20-et 21 Mai 2023



Vide grenier

**Soirée
Grillades sur
réservation**



**Feu
d'Artifice**



**Manège
pour tous**



**Marché
Gourmand**



Bal gratuit



Ne pas jeter sur la voie publique

Programme au verso

Programme

Jeudi 18 Mai:

Vide grenier sur le terrain à côté de la salle des fêtes.

1.50€ le mètre. Restauration, buvette sur place.

Inscriptions auprès d'Alex au 06.82.89.34.15

Vendredi 19 Mai:

Marché gourmand 18H30. Venez composer votre repas auprès des commerçants, **porter vos couverts**.

Soirée année 80 — 90 animé par SONO SYSTEM.

Samedi 20 Mai:

Concours de pétanque sur le terrain derrière l'école.

13h00 inscriptions 10€ La doublette (lots divers).

14h00 début du concours.

19h30 **Soirée grillades 15€**: entrée, plat, dessert, **porter vos couverts**.

Réservations et règlements auprès de Christiane de 18h00 à 20h30 + WE au 06 86 73 03 88.

21h00 **Concert Gratuit** groupe **MADAME ROUGE**.

22h30 Distribution de flambeaux pour les enfants salle des fêtes.

23h00 Feu d'artifice sonorisé, suivi d'un bal avec Sono System.

Dimanche 21 Mai:

Fête foraine, Buvette.

Attractions foraines pour tous durant ces 4 jours.

Facebook: Comité des fêtes de Porcheres

AGENDA 2023

18 mai		18 au 21 mai		20 et 21 mai			
Comité des fêtes		Comité des fêtes		Moulin de Porchères			
Vide-greniers		Fête locale		Journées européennes des moulins			
							
Mercredi 21 juin		23 juin		24 juin à 20 h 30		8 et 9 juillet	
Château de Chollet		Anim' ton bourg		ACAP		Anim' Ton Bourg	
Fête de la musique		Feu de la Saint-Jean		Concert à l'église		Grande fête agricole	
							

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h 30
Judi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h
Samedi matin, sur rendez-vous.



Mairie de Porchères
 37 Place Paul et Pierre Barrau
 33660 PORCHÈRES
 Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>
 Facebook #mairiedeporcheres